



Sous-Préfecture de Bressuire



M. le Sous-Préfet de Bressuire
M. le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Affaire suivie par Anaïg BAHIER
Service Politique de la Ville
Tel : 05.49.81.75.75
Courriel : anaig.bahier@agglom2b.fr

à

Mmes et MM. les acteurs locaux

Réf : AG/JP/IG/5221/2018

Bressuire, le 18 décembre 2018

Objet : Appel à projets 2019 contrat de ville

Madame, Monsieur,

Conclu pour une durée de 6 ans, le contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015. Il constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur de quartier reconnu « e géo-graphie prioritaire ». Pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il s'agit du quartier de Valette à Bressuire.

Le contrat de ville du quartier de Valette est consultable en ligne à :
<https://www.agglom2b.fr/index.php/services-a-la-personne/politique-de-la-ville>

Depuis 2015, de nombreux projets ont été soutenus au bénéfice des habitants de Valette dans le cadre des thématiques prioritaires (le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et la cohésion sociale) et des axes transversaux (la jeunesse, la prévention des discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion des valeurs fondamentales de la république et de la citoyenneté) du contrat de ville.

S'agissant de la programmation 2019, l'Etat et la Communauté d'Agglomération, porteuse du contrat de ville, ont choisi de cibler l'appel à projets sur 3 thématiques :

- L'accompagnement à la gestion des déchets,
- La santé : accès au droit et prévention,
- L'éducation-formation-emploi.

L'Etat et la Communauté d'Agglomération ont également convenu de prioriser leur soutien à des projets :

- Structurants,
- Porteurs de résultats concrets et mesurables,
- Complémentaires des actions et dispositifs existants,
- Contribuant aux démarches de diagnostic et d'observation en continu.

Dans ce cadre, nous vous invitons à participer aux objectifs de la politique de la ville en adressant vos projets selon les modalités précisées dans l'annexe ci-joint.

Chaque projet fera l'objet d'une instruction conjointe réalisée par les services de l'état et par les services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et présentée à l'ensemble des par-tenaires.

Je vous prie d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distingu es.

Jean-Luc BROUILLOU
Sous-Pr efet de Bressuire



Jean-Michel BERNIER
Pr esident Communaut  d'Agglom ration
du Bocage Bressuirais

